



Licenciement suite a une M/P pour refus abusif du poste de reclas

Par **kervoannou**, le **08/02/2016** à **05:58**

Bonjour,rnrnSuite à une maladie professionnelle,mon employeur m'a fait une proposition de reclassement selon les directives du médecin du travail.un poste sédentaire.Ne plus aller sur les chantiersrnMa société fait partie d'un groupe comportant 4 agences.rnMon employeur a envoyé une demande de possibilité de reclassement à chaque gérant des différentes agences.rnLe 20 janvier, je reçois une proposition de reclassement rnMe proposant un poste sédentaire dans une agence à 2 heures de route de mon domicile, dans le département voisin.rnTous frais payés rnJe refuse ce poste car pour moi , cela équivaut à changer d'employeur,donec modification du contrat de travail.rnEt puis ce n'est plus un poste sédentaire.rnSeulement, je viens de savoir que les réponses des autres agences ne sont parvenues à mon employeur que une semaine plus tard,vers le 25 janvier.rnUne des demandes de reclassement a été adressée, suivie d'une réponse à une agence dont mon employeur était également le gérant. Seulement d'après le greffe du tribunal, cette agence avait cessée ces activités 4 mois plus tôtrnPuis je vraiment qualifié ce licenciement de licenciement abusif, visiblement mon employeur n'a jamais eu l'envie de me reclasser, et m'a donné tous les éléments pour me pousser à refuser ce poste .rnMerci pour vos réponses.

Par **morobar**, le **08/02/2016** à **08:30**

Bonjour,rn[citation]Je refuse ce poste car pour moi , cela équivaut à changer d'employeur, donc modification du contrat de travail. [/citation]rnL'employeur a l'obligation de questionner toutes les entités d'un même groupe et de vous proposer les solutions de reclassement conformes aux exigences de la médecine du travail.rnVous êtes libre de refuser, sauf à

constituer un abus de droit, toutefois pas évident ici.rn[citation] et m'a donné tous les éléments pour me pousser à refuser ce poste . [/citation]rnVous n'exposez pas ces éléments négatifs, il est donc impossible de les apprécier.rnJe ne vois pas comment vous allez pouvoir faire prospérer un licenciement abusif, sauf si vous avez connaissance d'opportunités qui ne vous ont pas été soumises.rnMais tout est possible.